



Manipulation des extincteurs et RIA

Preventer

En matière d'incendie, le législateur, appuyé la sécurité sociale et l'APSAD, a mis en place des réglementations visant essentiellement à assurer la protection des personnes. Le code du travail et les règles APSAD. Il incombe à l'employeur de fournir aux salariés les informations, la formation et l'instruction nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur santé (art L4141-1, L 4141-2 et L4121-1). L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des personnes (R4227-28) ;

Les règles APSAD (assurances) définissent aussi des règles sur les installations mobiles (règle APSAS R4 ; article 1.2 : l'ensemble du personnel doit être formé à la manipulation des extincteurs) et l'organisation sécurité incendie notamment (règle APSAD R6 ; article 6.1 : Les Equipiers de Première Intervention et Equipiers de Seconde Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie)

Public visé Toute personne de l'entreprise (désignée ou volontaire) pouvant être témoin d'un début d'incendie

S'adresse à un groupe de 1 à 12 personnes

Prérequis Aucun prérequis nécessaire

Niveau de la formation **Attestation de formation** délivrée par l'organisme de formation

Durée **½ journée** (2h à 3h) à définir selon les besoins du client et fonction du nombre de personnes à former

Objectifs **Être capable de :**

- **Acquérir les connaissances pratiques relatives à la lutte contre les débuts de feu**
- **Utiliser les moyens de première intervention**
- **Participer et d'améliorer l'organisation interne de sécurité**

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- ✚ Le formateur est un spécialiste du risque incendie
- ✚ Le formateur est expérimenté dans la lutte contre l'incendie et la prévention de ce risque
- ✚ La formation est adaptée aux métiers et aux risques de la structure (entreprise, association ou collectivité)
- ✚ Apports théoriques et pratiques

Moyens d'évaluation

- ✚ Exercices pratiques d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs et analyse des exercices ; Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires ; Utilisation des RIA si présents
- ✚ Remise d'une attestation de formation finale
- ✚ Une évaluation de la qualité de la formation et du formateur est faite à la fin de cette formation

Manipulation des extincteurs et RIA



<u>Validité</u>	Une séance d'entraînement pratique est recommandée tous les ans
<u>Date, lieu</u>	En intra (=dans votre entreprise) ou inter-entreprise
<u>Coût de la formation</u>	Nous contacter

Programme

½ journée : 2h à 3h

Partie Théorique (En salle)

- Instruction théorique de base sur l'incendie (Triangle du feu, Classes de feu, ...)
- Grands principes et moyens de lutte contre l'incendie
- Le risque incendie au sein de l'entreprise et moyens d'extinction
- Donner l'alerte / intervention / Evacuation / Consignes incendie de l'entreprise

Partie Pratique (sur l'aire de feu dans une zone sécurisée)

- Démonstration pratique d'utilisation d'extincteurs et RIA
- Exercices pratiques des apprenants sur l'ensemble des extincteurs et RIA avec évaluation des apprenants (sur bac à feu écologique)

Partie administrative

Le(a) formateur(trice) signe le registre de sécurité et peut indiquer des recommandations auprès de la personne responsable sécurité